

INFORMATION AUX PARENTS 2026-2027

2e année

LA COMMUNICATION ÉCOLE-MAISON

La communication entre l'école et la maison est un outil essentiel à la réussite scolaire de votre enfant. Ce feuillet se veut un outil d'information afin que vous soyez renseignés sur les principales évaluations qui auront lieu tout au long de l'année et les moments d'évaluation prévus.

	Date de remise	Valeur
1^{re} communication	Le 15 octobre 2026	Cette communication brossera un portrait du début de l'année de votre enfant. Elle contiendra des informations sur le plan des apprentissages et du comportement.
1^{er} bulletin 31 août 2026 au 6 novembre 2026	Le 18 novembre 2026	20% du résultat final de l'année.
2^e bulletin 19 novembre 2026 au 19 février 2027	Le 10 mars 2027	20% du résultat final de l'année.
3^e bulletin 22 février 2027 au 22 juin 2027	Le 9 juillet 2027	60% du résultat final de l'année.

La note finale au bulletin est une combinaison de notes et d'observations recueillies en cours et en fin d'étape.

En cours d'étape, la nature d'une évaluation peut correspondre à : un travail en classe, une situation d'évaluation, une dictée, un entretien tête à tête, un atelier, une évaluation en lien avec le matériel pédagogique utilisé, etc.

Compétences disciplinaires et non disciplinaires		Notes communiquées au bulletin			Dates des épreuves obligatoires de fin d'année
		1 ^{re} étape	2 ^e étape	3 ^e étape	
Français	Lire	X	X	X	Les enseignants vous communiqueront le calendrier d'évaluations de fin d'année.
	Écrire	X	X	X	
	Communiquer		X	X	
Mathématique	Résoudre une situation-problème		X	X	
	Utiliser un raisonnement mathématique	X	X	X	
Anglais	Communiquer	N	X	X	
	Comprendre des textes lus et entendus		X	X	
	Écrire des textes				
Culture et citoyenneté québécoise			X	X	
Arts plastiques		X	X	X	
Musique			X	X	
Éducation physique et à la santé		X	X	X	
Compétences non disciplinaires évaluées	Exercer son jugement critique				Un commentaire apparaîtra au bulletin.
	Organiser son travail			X	
	Savoir communiquer				
	Savoir travailler en équipe				

Les épreuves de fin d'année sont obligatoires et relèvent du MEQ ou du CSSRDN. Les écoles les font passer aux élèves dans des conditions uniformes et à une date ou période retenue selon un horaire officiel.

À moins d'autorisation ou d'une **raison jugée valable par la direction d'école**, votre enfant doit être présent lors de la passation des épreuves obligatoires ministérielles ou du centre de services. **Il peut obtenir la note de 0 s'il s'absente sans motif valable.** Il est à noter que les voyages ne sont pas des raisons valables de s'absenter.